



L'an 2016, le 29 du mois d'AVRIL à 20 heures 30, le conseil Municipal de NEVEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NEVEZ, en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Albert HERVET, Maire.**

**Etaient présents :** M Albert HERVET, Mme Maryvonne LE DU JAFFREZOU, M Patrick FRANCHIN, M Alain BACCON, Mme Danielle SAMSON, M Patrice RIGOLLET, Mme Marylène CROGUENNEC, M Bruno POSTEC, Mme Marie DJEKHAR, Mme Marie Noëlle TONNELIER, M Jean-Yves MAILLARD, Mme Valérie PENSIVY- GAUTIER, M Pascal MARREC, M Gérard MARTIN, Mme Yveline GOURLAOUEN, Mme Catherine BERTHOU, M Pierre DAUER.

**Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :**

Mme BELLEGUIC avait donné procuration à Mme Marylène CROGUENNEC  
M Cédric CHEYLAN avait donné pouvoir à Mme PENSIVY-GAUTIER Valérie  
M Dominique GUILLOU avait donné procuration à Mme Cathy BERTHOU  
Mme Anne-Marie DROUGLAZET avait donné procuration à Mme Danielle SAMSON  
Mme Sandrine MANUSSET avait donné procuration à M Patrice RIGOLLET

**Les conseillers suivants étaient absents sans avoir donné de procuration :**

22/04/16

M NERZIC Bernard

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 23**

**Nombre de Présents : 17**

**Nombre de votants : 22**

**Secrétaire de séance : M MARTIN**

Préalablement à l'examen de la première question à l'ordre du jour, M le Maire propose au conseil municipal un vote pour l'inscription de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Délibération numéro 2016 04 bis 07 Tarifs camps d'été
- Délibération numéro 2016 04 bis 08 Modifications de postes /agents promouvables

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour l'inscription de ces deux questions à l'ordre du jour.

Par ailleurs, M le Maire informe que plusieurs délibérations feront l'objet de reports, voire d'annulation car sans objet :

- La délibération sur le compte rendu du conseil municipal du 2 Avril 2016 qui sera reportée
- La délibération sur le transfert de personnel dans le cadre de la réalisation du schéma de mutualisation de CCA et de la création du service commun « ressources humaines » sera reportée

#### **Délibération numéro 2016 04 bis 00 Compte rendu du conseil municipal du 4 Mars 2016**

L'adoption du compte rendu du conseil municipal du 4 Mars 2016 avait été reporté lors de la séance du 2 Avril.

**Après en avoir délibéré,**

**Les conseillers municipaux décident à la majorité (abstention de M MAILLARD) :**

- **D'adopter le compte rendu du conseil municipal**

**Délibération numéro 2016 04 bis 00 bis Compte rendu du conseil municipal du 2 Avril 2016**

Ce point a fait l'objet d'un report.

## **Finances :**

**Délibération numéro 2016 04 bis 01 Subventions 2016**

Mme Danielle SAMSON présente les propositions de subventions telles que validées en commission de la vie associative et commission des finances.

<b>Associations</b>	<b>2015</b>	<b>Dde 2016</b>	<b>Com Vie ass</b>	<b>Com Finances</b>	<b>OBS</b>
<b>Ecoles</b>	18553	15858	15858	15858	
<b>Social et solidarité</b>					
Comité des œuvres sociales du personnel communal	4000	6000	4000	Nb agents X100	367,70 div mairie
Syndicat exploitants agricoles	600	583,15	583,15	583,15	
Union des anciens combattants	150	150	150	150	
FNACA	150	150	150	150	
Amicale des donneurs de sang	150	100	100	100	
<b>Sport</b>					
ESN (football)	3600	3800	3600	3600	
Skol Gouren (lutte bretonne)	250	250	250	250	
Amicale laïque tennis de table	1600	1600	1600	1600	
Comité Aven-moros (course cycliste)	160	200	160	160	
Belon tennis club	250	250	250	250	
Ajadhi chandra		350	50	50	
Move and Fight		800	200	200	
<b>Animation</b>					
Comité d'animation de Port-Manech	1600	1600	1600	1600	
Comité des fêtes du bourg	1600	1600	1600	1600	
Amicale laïque de Névez	1600	1600	1600	1600	
Association des pêcheurs plaisanciers de Port-Manech	800	800	800	800	
Comité de jumelage	1600	2000	1600	1600	
Association des parents d'élèves	1100	1100	1100	1100	

<b>Associations</b>	<b>2015</b>	<b>Dde 2016</b>	<b>Com Vie ass</b>	<b>Com Finances</b>	<b>OBS</b>
Ma nounou et moi		200	200	200	
<b>Festivals</b>					
Global Art (Jazz)	3000	3000	3000	3000	
Octuor de France (musique classique)	1000	1000	1000	1000	
<b>Subventions associations non névéziennes</b>					
Croix rouge française		100	100	100	
Amicale des pompiers	150				
Enfance et partage		50	50	50	
Céline et Stéphane			100	100	
SNSM trévignon	260	260	260	260	
Protection civile Pont-Aven	500	600	500	500	
Pas à Pas avec Alexia	100	500	100	100	
Handisport Cornouaille Quimper	100				
Rêves de clown	100		100	100	
SNSM Paris	1000		1000	1000	
Plasso'jeunes	3000	4000	3000	2500	
Association sportive collège Pénanroz	60	80	60	60	
Secours populaire		100	100	100	
Secours catholique finistère	100	100	100	100	
Comité de résistance			50	50	
<b>Subventions liées à des conventions</b>					
Office de tourisme de NEVEZ	40 000 euros déjà votés (28 /09/2015)				
SNSM Névez	3500		2500	2500	

**Mme BERTHOU s'étonne de la diminution de la subvention attribuée à PLASSO JEUNES. Elle rappelle que la création d'un service jeunesse à la commune de NEVEZ ne devait pas se faire au détriment de l'association sus nommée.**

**M le Maire explique que la création d'un service jeunesse sur le territoire a entraîné une diminution de la fréquentation de l'association. L'engagement de la commune reste important mais diminue en prenant en compte ce paramètre.**

**Mme DJEKHAR insiste sur l'importance de la diminution (-500 euros).**

**Mme SAMSON rappelle que les associations de NEVEZ n'ont eu aucune augmentation de subventions, il semble difficile dans un contexte économique tendu de financer une association extérieure au territoire communale dans les mêmes proportions que les années précédentes.**

**M MARTIN souhaite pouvoir disposer d'informations sur l'association, notamment son rapport d'activité.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal décide à la majorité (Abstentions de MMmes GOURLAOUEN, BERTHOU, DJEKHAR et de MM GUILLOU et MARTIN) :**

- **D'approuver le tableau de subventions tel que présenté ci dessus**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

## **Personnel /CCA**

Les délibérations concernant la mutualisation ont fait l'objet d'une présentation générale.

### **Le principe de la mutualisation**

Le Conseil municipal de la commune de NEVEZ a approuvé le schéma de mutualisation de CCA lors de sa séance du 19 Juin 2015.

La mutualisation des services s'entend comme la mise en commun de moyens matériels et humains au sein d'un même EPCI entre l'EPCI lui-même et ses communes membres.

Si jusqu'à présent la mutualisation s'est traduite surtout par une mise en commun des moyens matériels (création d'un service des systèmes d'informations), le schéma de mutualisation de CCA a programmé une mutualisation pour d'autres services, notamment :

- Ressources Humaines
- Finances
- Comptabilité
- ...

La mutualisation des services peut prendre plusieurs formes :

1. Soit la création d'un service commun, regroupant les ressources des communes et de l'EPCI au sein d'un même service rattaché à l'EPCI
2. Soit la création d'un service mutualisé sans mise en commun des ressources avec des propositions de prestations à la carte par les communes.
3. Soit un mix des deux précédentes possibilités ; service commun et prestation

La commune de NEVEZ a souhaité s'engager sur la première forme de service mutualisé en souhaitant intégrer ses ressources au sein d'un service commun pour les finances/comptabilité et les ressources humaines.

### **La mutualisation NEVEZ/CCA**

Concrètement, la création des services mutualisés se déroulent en plusieurs phases :

- Adoption du principe de service mutualisé finances (Cf Délibération de l'actuel conseil)

- Mise à disposition des agents transférés à CCA pour une période transitoire d'un an (Délibération de l'actuel conseil)
- Adoption du principe de création du service mutualisé RH (Prochain conseil)

Au final, la commune de NEVEZ intégrerait un service commun en transférant ses agents concernés (2,2 ETP mais 3 agents concernés) à CCA et profiterait ensuite d'un service commun matérialisé par :

- La présence en commune d'un agent du service commun
- La possibilité de faire appel à l'ensemble des prestations proposées par le service commun

### **La période transitoire 2016/2017 Pourquoi recevoir une mise à disposition d'un agent transféré ?**

Les agents n'exercent pas les missions faisant l'objet d'une mutualisation sur l'intégralité de leur temps de travail.

*Ainsi :*

- o Un agent comptable transféré a un temps de travail divisé entre 70 % de son temps en comptabilité et 30 % de son temps en urbanisme.
- o Un agent comptable a un temps de travail divisé à 50 % en comptabilité et 50 % en secrétariat des services techniques

Les missions non mutualisées devront continuer d'être assurées à NEVEZ. CCA remettra donc, après transfert, à la disposition de la commune de NEVEZ deux agents pour une partie de leur temps de travail afin d'assurer diverses missions au sein des services municipaux :

- un agent sera remis à disposition à hauteur de 50% de son temps de travail ;
- l'autre agent le sera à hauteur de 30% de son temps de travail.

Ces dispositions, mises en place à la demande de la commune de Névez, sont transitoires (1 an) et ont pour objectif de permettre de mettre en œuvre une réorganisation interne d'ici là.

### **Les modalités de mise en œuvre :**

#### *Le service commun finances :*

- Les deux agents transférés disparaissent des effectifs de NEVEZ. Ils seront désormais payés par CCA à compter de leur transfert effectif (prévu au 1<sup>er</sup> Mai 2016)
- En échange, NEVEZ verra sa dotation de compensation versée par CCA diminuée du coût intégral du transfert des personnels – 10% d'abattement.
- A terme (à l'issue de la période de transition), le service mutualisé finances assurera une présence par un agent comptable en Mairie.
- Les décisions budgétaires comptables et financières continueront d'être prises par les élus ou le DGS (ordonnateur) auprès du service mutualisé.

#### *Le service commun RH*

- L'agent sera transféré intégralement à CCA à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2016 selon les mêmes principes que pour les finances (charges de personnel transférée et répercutée sur l'attribution de compensation – 10% d'abattement)
- Le service RH organisera des permanences sur la commune des agents du service mutualisé en fonction de leur spécialisation (permanence Carrière, permanence Formation, permanence retraite etc...)
- Les décisions reviennent toujours au conseil municipal de NEVEZ

#### *Rappel sur la mise à disposition du DGS (Délibération du 4 Mars 2016)*

- L'agent est mis à disposition de CCA pour 50 % de son temps de travail
- CCA reverse à NEVEZ 50 % du coût de son salaire

#### *L'anticipation des besoins à venir :*

- Le conseil de NEVEZ devra anticiper la fin de la mise à disposition des personnels Finances (soit 0,8 ETP). Ce remplacement se fera de façon neutre pour le budget (versement de CCA de la part de travail des agents mutualisés non affectés au service Finances).
- La commune de NEVEZ bénéficiera, en plus, de 10% d'abattement sur 3 postes (prévue au minimum pour 3 ans)
- La commune de NEVEZ bénéficiera en plus de 50 % sur le poste du DGS (convention jusqu'en 2019)

**Délibération numéro 2016 04 bis 02 Transfert de personnel dans le cadre de la réalisation du schéma de mutualisation de CCA et de la création du service commun Finances / Adoption de la convention de mutualisation du service finances**

*Après présentation de la convention,*

**Après en avoir délibéré**

**Le Conseil municipal décide à la majorité (abstention de MMmes BERTHOU, GOURLAOUEN et de MM MARTIN, DAUER et GUILLOU regrettant le manque d'informations préalables)**

- D'approuver la convention de création du service commun des affaires financières**
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

**Délibération numéro 2016 04 bis 03 Convention de mise à disposition partielle et temporaire du personnel transféré au titre de la création du service commun finances**

*Après présentation des documents concernés :*

**Après en avoir délibéré**

**Le Conseil municipal décide à la majorité (abstention de Mmes BERTHOU, GOURLAOUEN et de MM MARTIN, DAUER et GUILLOU regrettant le manque d'informations préalables)**

- D'approuver la convention de création du service commun des affaires financières**
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

**INFORMATION Transfert de personnel dans le cadre de la réalisation du schéma de mutualisation de CCA et de la création du service commun ressources humaines**

L'information est présentée dans la présentation globale

**Information sur la mise en place d'une mutualisation concernant les marchés publics**

Le Conseil municipal de NEVEZ est informé de la prochaine création du service commun marché.

Ce service commun ne nécessitera pas de transfert de personnel.

## Urbanisme :

### Délibération numéro 2016 04 bis 06 Sollicitation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

M le Maire informe que selon l'article L 127-27 du Code de l'urbanisme :  
« Le plan local d'urbanisme classe en espaces boisés, au titre de l'article L 113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites »

Ces espaces boisés font l'objet d'un document présenté en commission. La CDNPS a déjà été saisi deux fois sur ces EBC les 28/05/2013 et 31/01/2012.

**M MARTIN regrette que le PLU prenne encore du retard avec une nouvelle présentation en CDNPS des EBC.**

**Il précise que la commune n'y gagnera rien et que cela constitue une perte de temps regrettable.**

**M MARTIN remarque que les modifications des espaces concernés sont marginales au regard du dossier déjà présenté en 2013, il aurait été possible de conserver les mêmes espaces boisés et donc d'éviter un troisième passage en CDNPS.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal décide à la majorité (5 abstentions de Mmes GOURLAOUEN et BERTHOU et de MM MARTIN, GUILLOU et DAUER) :**

- De solliciter l'avis de la CDNPS sur le classement des espaces boisés les plus significatifs de la commune**
- De mandater M le Maire pour solliciter auprès de M le Préfet, la consultation de la CDNPS.**

## Administration :

### Etablissement de la liste des jurés 2017

La liste des jurés est établie après tirage au sort public à partir de la liste électorale à jour.

## QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES :

### Délibération numéro 2016 04 bis 07 Tarifs camps d'été

M FRANCHIN présente que pour la deuxième année, l'animation jeunesse proposera des camps auprès des jeunes usagers du service.

Il convient de procéder au vote des tarifs :

- Raid aventure : 50€
- Camp équitation : 70€
- Activités nautiques : 70€

Pour rappel, le tarif du seul mini camp en 2015 était de 65 euros.

**M MARTIN souhaiterait pouvoir disposer du rapport d'activité 2015 de l'animation jeunesse.**

**M FRANCHIN explique que dès sa validation définitive en commission, le rapport sera disponible.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal décide à la majorité (abstention de Mme DJEKHAR et votes contre de Mme BERTHOU et de M GUILLOU):**

- **D'approuver les tarifs proposés**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

#### **Délibération numéro 2016 04 bis 08 Modifications de postes /agents promouvables**

Suite au passage en CAP des dossiers des agents promouvables, le tableau des effectifs nécessite les modifications suivantes :

<b>POSTES A CREER</b>	<b>POSTES A SUPPRIMER</b>
1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
2 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	2 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> classe

**M MARTIN demande que la commission Finances/personnel puisse à l'avenir examiner les modifications du tableau des effectifs.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité:**

- **D'approuver les modifications du tableau des effectifs proposées**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**